



CHARTRE

Des membres de l'Association Française des Professionnels du Petit Eolien

Présenter de manière objective les avantages économiques, écologiques et énergétiques d'un système éolien.

Proposer des solutions d'évaluation du gisement éolien sur le site du projet.

Fournir la production annuelle de référence des éoliennes proposées à 5m/s, $k=2$ en précisant la source de la courbe de puissance.

Informier des dispositions légales et réglementaires qui s'appliquent au petit éolien.

Conseiller de monter l'éolienne le plus haut possible, en respectant un compromis technico-économique

Déconseiller les installations sur les sites improductifs trop turbulents, en pignon ou en toiture.

Réaliser un devis explicite en termes de matériel, de délai d'installation, de paiement et de garantie.

Effectuer l'installation dans le respect des règles de l'Art, des normes en vigueur, et avec des moyens adaptés et du personnel qualifié.

Fournir au client l'intégralité des documents techniques du matériel vendu ainsi que les normes auxquelles il répond.

Définir avec le client la conduite à tenir vis à vis de son éolienne en termes d'utilisation et de maintenance.

Exiger de la part de nos partenaires, sous-traitants et clients professionnels, le respect des termes de cette Charte.